

# Agent de maintenance en ascenseur

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

### Métiers apparentés



Agent de maintenance en ascenseur

Agent d'entretien d'ascenseurs

Ascensoriste

Dépanneur d'ascenseurs

Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels

Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels / Dépanneur d'ascenseur, ouvrier qualifié

Installateur(trice)-maintenant(ne) en ascenseurs (et autres systèmes automatiques)

Réparateur d'ascenseurs

Technicien de maintenance en ascenseurs

Technicien de modernisation en ascenseurs

Technicien SAV ascenseurs

Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)

Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications) / Dépanneur d'ascenseur, technicien

### Codes

- **CITP88** : 3115
- **PCS-ESE 2003** : 477c
- **PCS-ESE 2003** : 477cAAC
- **PCS-ESE 2003** : 633d
- **PCS-ESE 2003** : 633dTAA
- **ROME1999** : 52313
- **FAST** : 11-05-99

- CITP2008 : 3115

# DESCRIPTIF

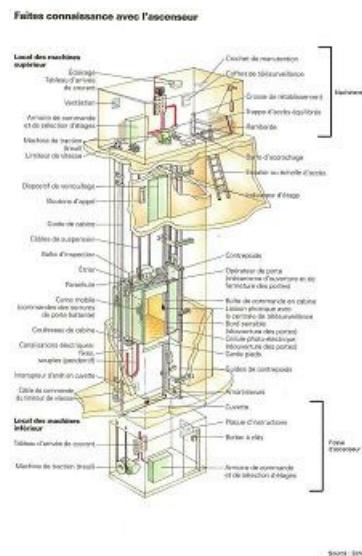
L'agent de maintenance d'ascenseurs effectue la maintenance d'ascenseurs chez les clients ou usagers de cet appareil. La maintenance permet de garantir la conformité, la sécurité et la disponibilité des ascenseurs.

Sur le parc d'appareils qui lui est affecté, l'agent réalise les opérations :

- de maintenance préventive : entretien comprenant les contrôles et visites périodiques réglementaires.
  - de maintenance curative : dépannages réalisés en urgence en cas de dysfonctionnement. Il réalise aussi des travaux de remise aux normes d'installations.

Son intervention porte sur les organes mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques des équipements situés en cabine, dans le local « machinerie » et dans les gaines d'ascenseurs.

Source : Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

### Aspects sociologiques :

180 entreprises pour 12 000 techniciens du secteur des ascenseurs (fabrication et maintenante), en 2023, selon la Fédération des ascenseurs ([www.ascenseurs.fr](http://www.ascenseurs.fr))

Employeurs :

- société d'installation et de maintenance d'ascenseurs,
- service après-vente de constructeurs d'équipements,
- service de maintenance de grands gestionnaires d'immeubles.

### Formation professionnelle :

Diplôme de l'Education Nationale post BAC pro : mention complémentaire Technicien ascensoriste

d'autres formations sont cependant appréciées :

- BEP Metiers de l'électrotechnique,
- BEP Maintenance des équipements industriels (MEI)
- Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements communicants (ELEEC)
- Bac Pro Maintenance des équipements industriels
- Certification de Spécialisation Technicien Ascensoriste

Il existe des formations mises en place par les grandes entreprises du secteur (KONE, OTIS, SCHINDLER, THYSSEN).

### Evolution de carrière

Technicien de mise en service.

Chef d'équipe.

Chef d'atelier.

Spécialisation dans certains produits (escaliers mécaniques, ponts roulants, monte-charges, téléphériques, portes automatiques)  
Technico-commercial.

## CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

### Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chantier à l'intérieur d'un bâtiment	coactivite (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	insuffisance d'aération	adapter l'aération et la ventilation			
	espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents	mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés	maladie contagieuse		
			intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits		
ascenseur					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
machinerie d'ascenseur	rongeur				contrôler l'état vaccinal contre la leptospirose 
		respecter les règles d' hygiène 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		conseils de prévention - leptospirose 			
		dératiser périodiquement			
			maladies infectieuses et parasitaires		
			leptospirose		
			RG 19 (attention : liste limitative)		
	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affection (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaqué pleurale		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			plaque pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
accès aux machineries	configuration particulière de l'espace de travail				
	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiolologiques		
toit de cabine (ascenseur)	espace de travail avec sol en mouvement				
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
fosse d'ascenseur	urine humaine	<p>respecter les règles d' hygiène </p> <p>porter des gants adaptés</p>			
	rongeur				contrôler l'état vaccinal contre la leptospirose 
		respecter les règles d' hygiène 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		conseils de prévention - leptospirose 			
		dératiser périodiquement			
			maladies infectieuses et parasitaires		
			leptospirose		
			RG 19 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
parties communes d'immeubles	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivélés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
parties communes d'immeubles dans les quartiers sensibles	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique 		

## Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail isolé et dangereux 	majoration des risques accidentels				
	aggravation des conséquences de l'accident	prévenir les risques liés au travail isolé et dangereux 			
		porter des dispositifs DATI 			
	travail isolé	organiser le passage périodique d'un tierce personne			
		analyser le travail			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		analyser le poste et son environnement			
		éviter le travail isolé			
		assurer une surveillance à distance			
		informer et former les salariés aux risques et aux procédures mises en place			
		limiter les temps d'exposition			
			facteur accidentogène		
			anxiété généralisée		
	coactivite (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
travail géré seul	isolement psychologique 	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
alternance travail géré seul ou en équipes	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
astreintes et gardes 	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
communication par radio					
coactivité dans le BTP					

## Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
préparer le chantier					
TACHES DE MAINTENANCE	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
	humeur des clients générant une charge mentale particulière 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	manque de respect dans la communication verbale	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivélés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal) 				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle 			
		Utiliser des aides à la manutention 			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires 			
		informer et former à la manutention manuelle 			
		proposer une formation action PRAP 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
	posture du corps entier			recherche des effets sur la santé décrits	
				recherche de troubles locomoteurs	
				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			arthropathies		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis				recherche de troubles locomoteurs
		proposer une formation action PRAP 			
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	installation électrique	vérifier l'état de l'installation électrique 			
assurer le dépannage des appareils					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer des réparations plus importantes					
effectuer l'entretien normal ou l'entretien complet					
intervenir sur local machine, gaine et cabine. 					
monter sur des échelles, passer dans des trappes, cheminer sur les toitures, en portant l'outillage					
se déplacer sur le lieu de dépannage	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		

## Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
sacoche de l'ascensoriste					
lampe frontale					
escabeau	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
talkie-walkie					
véhicules légers d'entreprise					
moto	poids du véhicule lors du maniement ou des incidents		rachialgies		
	espace de travail avec circulation entre véhicules	concevoir des voies de circulation			
		dégager des voies de circulation			
		instaurer un sens de circulation			
		matérialiser des allées de circulation			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	espace de travail avec circulation piéton véhicule	concevoir des voies de circulation			
		dégager des voies de circulation			
		matérialiser des allées de circulation			
		équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers			
		porter des EPI phosphorescents type brassards			
			traumatisme par accident de circulation en entreprise		
	intemperie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		adapter si possible le poste aux intempéries				
		organiser le travail en ambiance chaude 				
		--porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur				
		informer les salariés (fortes chaleurs) 				
		organiser le travail au froid 				
		Porter des vêtements adaptés au froid				
		former à la CAT en cas d'orage				
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur				
		informer les salariés (grand froid)				
			inconfort thermique lié à la chaleur			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
	vibration transmise corps entier				recherche d'une anomalie de la statique rachidienne
			lombalgie basse 		

## Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
nettoyants / dégrippants	hydrocarbure aliphatique et derive 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
	trichlorethylene (SIR)			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 12		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			mutagène catégorie 2		
			cancérogène catégorie 1B		
	hydrocarbure aromatique et dérivé 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact due aux solvants		
	acetone 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 				
		respecter les règles d'hygiène 				
			syndrome psycho-organique des solvants			
			irritation de l'oeil			
			RG 84 (attention : liste limitative) 			
produit anti-rouille	acide fluorhydrique 	substituer				
		mettre en place la CAT en cas d'accident de manipulation d'acide fluorhydrique 				
		former à l'utilisation des produits				
		--porter des lunettes ou une visière de protection				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI adaptés			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 32		
			brûlure fluorhydrique		
éléments de cabine					
moteur treuil					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
portes d'ascenseur	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affection (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		<p>rédiger la fiche d'exposition à l'amiante</p> <p>traiter les déchets (amiante) </p> <p>choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils</p> <p>réduire l'exposition au niveau le plus bas possible</p> <p>aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique </p> <p>porter des EPI adaptés</p>			
		<p>informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux </p> <p>respecter les règles d'hygiène </p>			
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			plaques pleurales		
			plaques pleurales avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
pinces à câbles					
armoire de commande					
machoire de freins (ascenseur) 	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les interdictions d'affectation (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaque pleurale		
			plaque pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer bronchopulmonaire		

## Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
masque FFP3					
combinaison ou veste et pantalon	impregnation des tenues par les produits manipulés	entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise)			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
			majoration des risques de maladie		
gants de manutention					
gants d'isolation électrique					
masque anti-poussières					
lunettes de protection					
chaussures de sécurité					
baudriers					
tenues de travail fournies					

## EN SAVOIR PLUS

### Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes

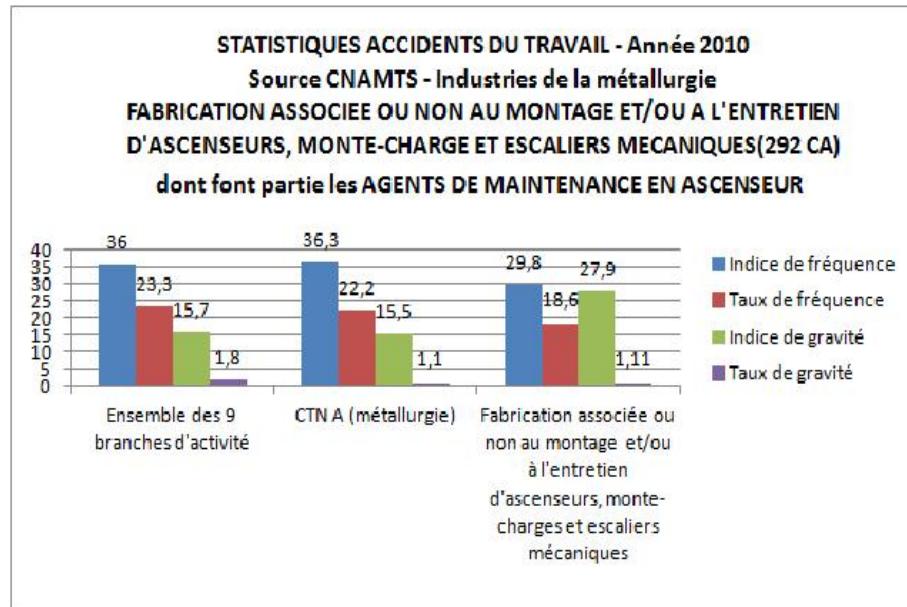
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

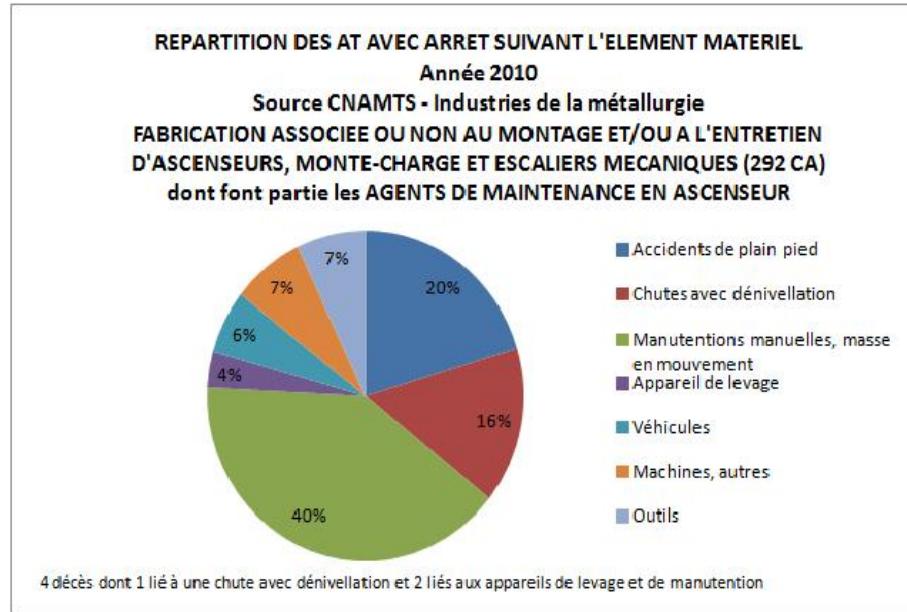
**3.** Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°30BIS : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse**
- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématoïdes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

Le diagnostic d'amiante doit être fait dans la machinerie et la gaine, ce qui nécessite la présence de l'ascensoriste lors de diagnostic. L'amiante peut être présent dans le pical, dans les portes palières. Parfois, il perce cette porte pour poser un bouton de commande.

Des expositions antérieures à l'amiante doivent être recherchées. A ce titre les suivis post-exposition et post-professionnels doivent être proposés aux salariés concernés.

**4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :**



## Caractéristiques exceptionnelles

### Mots clés :

Armoire de commandes, ascenseur, cabine, fond de fosse, gaine, machinerie, sacoche de l'ascensoriste.

## Glossaire métier

Ascenseur, Ascenseur sans local de machinerie, Ascenseur de charges, Ascenseur sur plan incliné, Amortisseur, Batterie, Cabine, Ascenseur hydraulique, Charge nominale, Contrepoids, Course, Crosse de rétablissement, Cuvette, Gaine, Limiteur de vitesse, Local des machines inférieur, Local des machines supérieur, Monte-chARGE, Monte-chARGE industriel, Monte-voiture, Niveau, Panoramique, Parachute, Porte(s) de cabine, Portes palierEs, Précision d'arrêt, Serrure, Surveillance à distance, Téléalarme, Télésurveillance, Trafic, Trémie, Vitesse.

## Conclusions

L'exposition à l'amiante est un danger important mais souvent masqué dans cette profession. L'évaluation de cette exposition doit être faite, en collaboration avec la société d'ascensoristes et les propriétaires des locaux.

L'agent de maintenance en ascenseur est soumis à de nombreuses nuisances : risque routier, travail en hauteur, risque d'écrasement ou de heurt par la cabine ou par le contrepoids, travail isolé, contact avec les usagers mécontents, risque biologique dû aux déjections ou objets abandonnés dans les interstices des gaines.

Il peut également être confronté au risque électrique qui nécessite une consignation obligatoire des installations pour lutter contre les accidents du travail.

Enfin, l'agent de maintenance peut être amené à effectuer de nombreuses manutentions manuelles et à adopter des postures contraignantes, du fait, notamment, de l'environnement de travail.

L'évolution de la prévention des risques de cette profession se fera peut être en associant les différents acteurs prescripteurs de tâches tels que les donneurs d'ordre.

Il existe depuis plusieurs années un augmentation de la quantité de travail dans cette profession liée à la demande de mise aux normes de sécurité des ascenseurs.

## Règlementation

- Décret n°2008-291 du 28 mars 2008 modifiant le décret n°2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et le code de la construction et de l'habitation.
- Décret n°2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail et à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements.
- Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes
- Arrêté du 12 février 2009 portant modification de l'arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance d'ascenseurs.
- Arrêté du 12 février 2004 relatif au titre professionnel d'agent(e) de maintenance d'ascenseurs.
- Circulaire DGT 2011-02 concernant la mise en oeuvre du décret 2008-1325

## Références bibliographiques

AFIM. Ascensoriste. Guide nationale de maintenance 2008. 2 pages.

APPA. Agent de maintenance d'ascenseurs. Référentiel de Certification 2004;3:24 pages.

ALCOUFFE J, CHAUDRON B, CRESTOIS M, HAENTJENS C, et al. Analysz comparative d'accidents du travail chez des agents de maintenance d'ascenseurs et de génie climatique. Archives des maladies professionnelles 1998;59,(8):pp.537-542.

BASTIDE J-C. Ascenseurs, monte-charge et escaliers. Travail et sécurité 2004;646:38-39.

CHAUDRON B, CRESTOIS M, OZKAN-RABRET E, PEYRONNET M, et al. L'agent de maintenance et de réparation d'ascenseurs. Cahiers de médecine interprofessionnelle 1994;34,(4):2 pages.

CHAUDRON B, CRESTOIS M, OZKAN-RABRET E, PEYRONNET M, et al. L'agent de maintenance et de réparation d'ascenseurs en région parisienne. Cahiers de médecine interprofessionnelle 1994;34,(4):449-456.

CHAUDRON B, CRESTOIS M, OZKAN-RABRET E, PEYRONNET M, et al. Le monteur en ascenseur. Cahiers de médecine interprofessionnelle 1993;33,(4):2 pages.

COLLAS F. Le monteur d'ascenseur. Promosafe 1991;18(4):202-206.

COLLAS F, MAIRIAUX P. Travail de montage d'ascenseurs et plaintes musculosquelettiques. Archives des maladies professionnelles 1992;53,(6):407-413.

CRAMIF. Prévention des risques liés à la présence d'amiante lors des travaux de maintenance et d'entretien. L'ascensoriste. Fiches métier 2003:5 fiches.

CRAMIF. Interventions sur matériaux contenant de l'amiante. Amiante section 3. Fiches métiers du médecin du travail 2002:13 fiches.

EMONET P, FERRY P, GUIMON M, LE COUR GRANDMAISON C, MAGNIEZ G, MAZILLIER E. Fiche métier amiante ED 4271 INRS 2006:4 pages.

CRAMIF. Prévention des risques liés à la présence d'amiante lors des travaux de maintenance et d'entretien. L'ascensoriste. Fiches métier DTE 182 2003:5 fiches.

CRAMIF. Interventions sur matériaux contenant de l'amiante. Amiante section 3. Fiches métiers du médecin du travail DTE 154 2002:13 fiches.

DHAINE J-Ph. Sécurité des ascenseurs, maintenance redéfinie. Face au risque 2004;403:23-24.

MENGUY Y. Toujours améliorer la sécurité des ascenseurs. Apave;285:pp.37-38.

RICHARD A.M. Trémies : des passages hautement protégés Prévention BTP 2006;88:26-27.

## ADRESSES UTILES

Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP  
6-14, rue La Pérouse  
75784 Paris Cedex 16  
Tél : 01 40 69 53 77 ; courrier@gnmstbtp.org

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics  
Tour Amboise  
204 Rond Point du Pont de Sèvres  
92516 Boulogne-Billancourt  
Tél : 01 46 09 27 00 ; [www.oppbtp.fr](http://www oppbtp fr)

Comité Central de Coordination pour l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics  
19 rue du Père Corentin  
75680 Paris  
Tél : 01 40 64 26 00 ; [www.ccca-btp.fr](http://www ccca btp fr)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
2 rue Béranger  
75140 Paris  
Tél : 01 53 60 50 00 ; [www.capeb.fr](http://www capeb fr)

Fédération des Ascenseurs  
48 bld Malesherbes  
75008 Paris  
Tel : 01.40.08.04.23 ; [www.ascenseurs.fr](http://www.ascenseurs.fr)

Fédération Française du Bâtiment  
33 avenue Kléber  
75784 Paris  
Tél : 01 40 69 51 00 ; [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

Fiche métier FMP issue de la **FMP Agent de maintenance en ascenseur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>